

# Surendettement et faillite civile en France et en Allemagne

# Surendettement et Faillite civile en France et en Allemagne

- 1- Rôle du secrétariat de la commission
- 2- Composition et fonctionnement de la commission
- 3- Procédure de rétablissement personnel
- 4- Données chiffrées

# 1-Rôle du secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par des agents de la Banque de France qui réceptionnent et instruisent les dossiers.

## 2 – Commission de surendettement

### **Composition :**

- Préfet : Président
- Directeur départemental des finances publiques : Vice-Président
- Directeur Banque de France : Secrétaire
- Représentant des créanciers
- Représentant des associations familiales ou de consommateurs
- Personne qualifiée en économie sociale et familiale
- Personnes qualifiée dans le domaine juridique

## 2 – Commission de surendettement

La commission se réunit 2 fois par mois et statue sur la recevabilité des dossiers et leur orientation :

⇒ Procédure classique

⇒ Procédure de rétablissement personnel

# 3- Procédure de rétablissement personnel (PRP)

## Références :

En 1998, le législateur a donné la possibilité à la Commission de recommander l'effacement des dettes. Textes modifiés en 1993 et en 2010 (Loi Lagarde)

## Conditions :

- Absence de capacité de remboursement ou capacité trop faible pour assurer un seuil de remboursabilité >10%
- Situation irrémédiablement compromise

## 2 possibilités :

- Actif réalisable => PRP avec Liquidation Judiciaire (LJ)
- Absence d'actif réalisable PRP sans LJ

### 3- Procédure de rétablissement personnel (PRP)

Si les conditions précédentes sont réunies,

- Toutes les dettes (sauf les dettes pénales et alimentaires, prêts sur gage (CM), dettes professionnelles, cautions, dettes payées par coobligés) sont effacées par jugement rendu par le juge d'instance
- Le débiteur est inscrit pendant 5 ans au Fichier des Incidents des Crédits aux Particuliers (FICP).

Cette procédure est gratuite pour le débiteur

## 4- Données chiffrées

- **3000** dossiers de surendettement déposés dans le Bas-Rhin en 2011
- En cumul à fin septembre 2012, recul de 5% du nombre de dossiers déposés

- **Nombre de PRP :**

Année 2011 : 538

A fin 09/2012 : 645 soit 26% des dossiers

- **Nombre de faillites civiles :**

Année 2011 : 366

À fin 09/2012 : 188



**<http://www.banque-france.fr/>**